



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

**Séance du 10 novembre 2017**

**OBJET :** ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Projet urbain Cœurs de Ville - Cœurs de Métropole / Grenoble - Approbation de l'avant-projet de réaménagement des boulevards Rey, Agutte Sembat et Lyautey.

Délibération n° 72

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

Le dix novembre deux mille dix-sept à 10 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **121** de la n°1 à la n°9, et de la n°38 à la n°44 **123** de la n°10 à la n°11, **124** de la n°12 à la n°30 , **122** de la n°31 à la n°37 et de la n°45 à la n°71, **114** de la n° 72 à la n°110

**Présents :**

**Brié et Angonnes :** CHARVET, BOULEBSOL pouvoir à CHARVET de la N° 72 à la N°110 – **Champ sur Drac :** MANTONNIER, NIVON – **Champagnier :** CLOTEAU pouvoir à GUERRERO de la n° 1 à la n° 30 et de la n° 62 à la n° 110 – **Claix :** OCTRU, **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX – **Domène :** LONGO – **Echirolles :** LABRIET, pouvoir à PESQUET de la n° 46 à la n° 70 puis pouvoir à BALDACCHINO de la n° 71 à la n° 110, MONEL pouvoir à TROVERO de la n° 46 à la n° 110, PESQUET pouvoir à LEGRAND de la n°71 à la n°110, SULLI pouvoir à DURAND de la n°71 à la n°110, LEGRAND, MARCHE pouvoir à MONGABURU de la n° 31 à la n° 44 puis pouvoir à RAKOSE de la n° 62 à la n° 110, JOLLY – **Eybens :** BEJAJI, MEGEVAND – **Fontaine :** THOVISTE, pouvoir à VERRI de la n°1 à la n°7, TROVERO, BALDACCHINO pouvoir à VEYRET de la n° 1 à la n° 31, DUTRONCY pouvoir à MACRET de la n° 1 à la n° 30, puis pouvoir à BERTRAND de la n° 31 à la n° 37, puis à MACRET de la n° 38 à la n° 44 – **Gières :** DESSARTS pouvoir à GRAND de la n°38 à la n°110, VERRI pouvoir à THOVISTE de la n° 52 à la n° 110 – **Grenoble :** SALAT, BURBA pouvoir à JORDANOV de la n° 7 à la n° 44, JORDANOV, PELLAT-FINET, BERANGER pouvoir à CHAMUSSY de la n° 79 à la n°110, CHAMUSSY, CAZENAVE pouvoir à PELLAT-FINET de la n° 12 à la n° 23, PIOLLE pouvoir à MEGEVAND de la n°10 à la n°44, C. GARNIER, KIRKYACHARIAN, HABFAST pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n°6 à la n° 23, puis de la n°31 à la n° 51, pouvoir à BOUZAIENE de la n°52 à la n°110, BERTRAND, BERNARD pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n°52 à la n°110, CONFESSON pouvoir à MONGABURU de la n°10 à la ; n°14, DATHE, BOUZAIENE, DENOYELLE pouvoir à BERTRAND de la n°13 à la n°23, FRISTOT, CAPDEPON pouvoir à BERNARD de la n° 1 à la n°23, puis pouvoir à MONGABURU de la n° 52 à la n°61, BOUILLON pouvoir à CONFESSON de la n°31 à la n°110, SABRI, RAKOSE pouvoir à WOLF de la n°52 à la n°61, JACTAT pouvoir à JULLIAN de la n°1 à la n°14, MACRET pouvoir à JULLIAN de la n°31 à la n°37, MONGABURU, JULLIAN pouvoir à DENOYELLE de la n°52 à la n°110, D'ORNANO – **Herbeys :** CAUSSE – **Jarrie :** GUERRERO, BALESTRIERI pouvoir à HORTEMEL de la n°52 à la n°110 – **La Tronche :** SPINDLER, WOLF– **Le Fontanil-Cornillon :** DE SAINT LEGER, DUPONT-FERRIER– **Le Gua :** MAYOUSSIER – **Meylan :** PEYRIN pouvoir à COIGNE de la n°45 à la n°71, ALLEMAND-DAMOND pouvoir à QUAIX de la n°45 à la n°110, CARDIN– **Miribel Lanchâtre :** M. GAUTHIER – **Montchaboud :** FASOLA – **Mont Saint-Martin :** HORTEMEL –**Murianette :** GRILLO–**Notre Dame de Mesage :** TOÏA – **Noyarey :** ROUX pouvoir à SUCHEL de la n°72 à la n°110, SUCHEL pouvoir à ROUX de la n°1 à la

n°25 – **Poisat** : BURGUN, BUSTOS – **Le Pont de Claix** : FERRARI, GRAND pouvoir à BURGUN de la n°12 à la n°30, DURAND – **Proveysieux** : RAFFIN pouvoir à TOÏA de la n°31 à la n°37 puis de la n°52 à la n°110 – **Quaix en Chartreuse** : POULET – **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON pouvoir à M.GAUTHIER de la n°1 à la n°9 et de la n°52 à la n°110 – **Saint Egrève** : KAMOWSKI pouvoir à BOISSET de la n°1 à la n°9, puis de la n°52 à la n°110, BOISSET, HADDAD– **Saint Georges de Commiers** : GRIMOUD, BONO – **Saint Martin d'Hères** : GAFSI, QUEIROS pouvoir à VEYRET de la n°39 à la n°110, RUBES, VEYRET, CUPANI pouvoir à BUSTOS de la n°1 à la n°11, et de la n°45 à la n°110, OUDJAUDI pouvoir à MACRET de la n°27 à la n°110 – **Saint Martin Le Vinoux** : OLLIVIER, PERINEL – **Saint Paul de Varces** : CURTET, RICHARD pouvoir à CURTET de la n°52 à la n°110 – **Saint Pierre de Mésage** : MASNADA pouvoir à CAUSSE de la n°53 à la n°110 – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON– **Sarcenas** : LOVERA– **Sassenage** : BELLE pouvoir à LISSY de la n°1 à la n°44, COIGNE, BRITES pouvoir à QUAIX de la n°45 à la n°110 – **Séchilienne** : PLENET– **Seyssinet Pariset** : LISSY, GUIGUI, REPELLIN pouvoir à GUIGUI de la n°62 à la n°110– **Seyssins** : HUGELE pouvoir à MOROTE de la n°1 à la n°9 et de la n°62 à la n°71, MOROTE– **Varces Allières et Risset** : CORBET, BEJUY – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER– **Vaulnaveys Le Haut** : RAVET– **Vif** : GENET, VIAL– **Venon** : GERBIER– **Veurey-Voroize** : JULLIEN pouvoir à GERBIER de la n°10 à la n°23 et de la n°82 à la n°110 – **Vizille** : AUDINOS, BIZEC

**Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :**

**Bresson** : REBUFFET pouvoir à NIVON – **Claix** : STRECKER pouvoir à OCTRU- **Domène** : SAVIN pouvoir à LONGO– **Grenoble** : SAFAR pouvoir à SALAT, MARTIN pouvoir à BEJJAJI, LHEUREUX pouvoir à C.GARNIER, CLOUAIRE pouvoir à SABRI – **Notre Dame de Commiers** : MARRON pouvoir à POULET-**Saint Martin d'Hères** : ZITOUNI pouvoir à PERINEL

**Absents excusés :**

**Claix** : OCTRU de la n° 72 à la n° 109, STRECKER de la n°72 à la n°109–**Echirolles** : JOLLY de la n° 30 à la n° 110– **Grenoble** : D'ORNANO de la n° 38 à la n°110 – **Meylan** : PEYRIN de la n°71 à la n°110,– **Muriette** : GRILLO de la N°1 à la n° 9–**Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON de la n°72 à la n°110 –**Sarcenas** : LOVERA de la n°31 à la n°44 et de la n°72 à la n°110 – **Sassenage** : COIGNE de la n° 71 à la n°110–**Seyssins** : MOROTE de la n°72 à la n°110 HUGELE de la n°72 à la n°110

Monsieur Hakim SABRI a été nommé secrétaire de séance.

Le rapporteur, Ludovic BUSTOS;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE** - Projet urbain Cœurs de Ville - Cœurs de Métropole / Grenoble - Approbation de l'avant-projet de réaménagement des boulevards Rey, Agutte Sembat et Lyautey.

### **Exposé des motifs**

Par délibération en date du 03 février 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme d'aménagement des boulevards Rey, Agutte Sembat et Lyautey dans le cadre du projet urbain Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole/ Grenoble et en a également décidé le lancement opérationnel. Les études de maîtrise d'œuvre de l'aménagement ont été confiées au Bureau d'Etudes d'Aménagement de l'Espace Public (BEAEP), bureau d'études interne de la Métropole.

### **Rappels sur le programme**

Les objectifs du programme d'aménagement de ces boulevards sont les suivants :

- dédier aux bus, aux vélos, aux piétons, aux accès des riverains, des livraisons et des services urbains la section entre la rue Hoche et la rue Clot Bey et le côté sud de la place Victor Hugo à l'Est de la rue Paul Bert, comprenant le changement d'itinéraire des lignes de bus chrono C3 et C4 par le sud de la place avec un nouvel arrêt, et le déplacement des arrêts de la ligne C1 au nord de la plateforme tramway ;
- adopter le même principe sur la section entre le carrefour Chavant et la rue Hoche, tout en maintenant la circulation automobile dans le sens Sud - Nord pour les accès très locaux et l'accès au parking Chavant et au parking Hoche par la rue Hoche;
- sur la section entre la rue Clot Bey et l'avenue Félix Viallet, créer un itinéraire cyclable pouvant prendre la forme de deux bandes cyclables, et maintenir deux voies empruntées par les bus et pouvant accueillir une circulation de quartier,
- poursuivre, en 2017, le dialogue avec les habitants, commerçants et usagers sur les solutions techniques d'aménagement de l'axe, tout au long du travail de maîtrise d'œuvre,
- lancer les études sur les modifications de l'éclairage public et les actions de végétalisation des espaces publics ci-dessus.

### **La concertation pendant les études d'avant-projet**

Un dialogue public s'est instauré à partir du printemps 2017 avec une mobilisation des habitants, commerçants et usagers par la mise en ligne du projet sur la plateforme de participation de la Métropole et de l'information sur les différents temps de rencontre – mails, affichages sur l'espace public, flyers,...

Ainsi deux rencontres d'information avec des ateliers sur les études d'avant-projet ont été organisées le 15 et le 30 juin à la bibliothèque avec la participation de 10 à 15 personnes. Une exposition sur le projet Cœurs de Ville Cœurs de Métropole / Grenoble a permis de rencontrer le 30 juin une centaine de personnes. Les personnes rencontrées – habitants, commerçants, personnes de passage,...- ont insisté sur les interactions fortes de l'axe avec la place Victor Hugo et le square Dr Martin, liens à conforter tout en gardant le caractère préservé et l'écrin de verdure de ces lieux emblématiques. D'après ces contributions, l'aménagement attendu doit valoriser le centre-ville et renforcer l'attractivité de l'axe tout en proposant un meilleur partage de l'espace public au profit de l'intermodalité, des transports en commun et des déplacements cycles. Enfin, les personnes consultées ont aussi insisté

sur la nécessité d'aménager des traversées piétonnes affirmées et sécurisées et de faire ralentir les cycles notamment à l'approche de l'espace partagé au droit de la place Victor Hugo.

### **L'avant-projet d'aménagement des boulevards Rey, Agutte Sembat et Lyautey**

Pour répondre aux objectifs du programme, les grands axes qui ont guidé la réalisation des études d'avant-projet de l'aménagement ont consisté à :

- Etendre le plateau piéton pour développer son attractivité
- Développer les transports en commun et les déplacements cycles pour en faciliter l'accès
- Végétaliser, améliorer le cadre de vie et mettre en valeur le patrimoine

#### **Etendre le plateau piéton**

Le parti pris de l'avant-projet d'aménagement des boulevards Rey, Agutte Sembat et Lyautey, propose de mettre fin à la coupure urbaine entre le centre piéton historique, la place Victor Hugo et les quartiers Championnet et de Bonne et d'étendre ainsi le plateau piéton du centre-ville.

Ainsi de la rue Hoche à la rue Clot Bey et le long de la rue côté sud de la place Victor Hugo à l'est de la rue Paul Bert, le réaménagement sera complet, de façade à façade, de la structure de chaussée aux revêtements de sol. Les voiries seront aménagées en plateau, offrant des trottoirs élargis et confortant la continuité des cheminements piétons de part et d'autre de l'axe. Les trottoirs seront revêtus d'un béton imprimé type « feuilles » et composés de bordures béton en pierre reconstituée d'aspect calcaire. Les différentes traversées piétonnes pourront être marquées avec des revêtements spécifiques.

Entre le cours Lafontaine et la rue Clot Bey, la priorité sera clairement donnée aux piétons avec un espace dévolu aux deux trottoirs, plus de 6 m de large chacun, supérieur à l'espace circulé de 7 m de large. Les liens entre le plateau piéton actuel et la place Victor Hugo, à la fois lieu de repos et de passage pour rejoindre le quartier de Bonne, seront développés notamment avec le marquage spécifique des traversées piétonnes et l'ouverture des murettes de la frange Est de la place Victor Hugo.

Le long du square Dr Martin, un travail au niveau altimétrique permettra une ouverture de deux de ses angles côté Agutte Sembat confortant la continuité des cheminements piétons tout en conservant le caractère intimiste du jardin. L'aménagement des amorces de la rue Condillac et de la rue au sud du Square Dr Martin, jusqu'au niveau du bassin du square, invitera les piétons et les cycles à rejoindre le centre piétonnier historique élargi, en proposant en particulier de nombreux stationnements vélos.

Les traversées piétonnes au niveau de la rue Lesdiguières et de la rue Hoche seront confortées.

Sur le boulevard Lyautey, la liaison vers la place d'Avril sera également piétonnisée devant l'entrée de la Poste centrale.

Sur le boulevard Rey, une traversée piétonne supplémentaire sera aménagée au niveau de la rue Augier.

*Avec ces aménagements, l'extension et la valorisation du plateau piéton ainsi que l'affirmation de la présence du piéton sur l'axe développeront l'attractivité et la fréquentation du centre-ville pour dynamiser son activité commerciale.*

#### Développer les transports en commun et les déplacements cycles.

L'attractivité des transports en commun et des cycles sera renforcée par des aménagements qui permettront de faciliter leur accès au centre-ville.

Sur le boulevard Lyautey, entre le carrefour Chavant et la rue Hoche, l'aménagement sera mesuré, sans reprise du profil de la voirie. Ainsi le projet prévoit d'intervenir entre bordures existantes, avec suppression du stationnement côté impair, pour installer les nouveaux usages dans le gabarit existant. L'accès véhicules à la place André Malraux depuis l'axe Lyautey sera supprimé – le parking restant accessible par les grands boulevards. Sur la chaussée, un couloir dans chaque sens sera réservé aux bus, une voie de circulation générale dans le sens sud vers nord sera maintenue, permettant les accès aux parkings Chavant et Hoche. La Chronovélo, nouvel axe structurant cycle bidirectionnel, sera marquée en partie centrale de la voirie avec son identité visuelle spécifique.

Au cœur du centre-ville, entre la rue Hoche et la rue Clot Bey et sur le côté sud de la place Victor Hugo à l'est de la rue Paul Bert, les voiries seront dédiées principalement aux bus, aux vélos, avec des accès conservés aux riverains, livraisons, taxis et services urbains.

Sur ce secteur, la chaussée circulée sera principalement en enrobé. L'axe accueillera 3 nouveaux arrêts bus à haut niveau de service avec des quais en vis-à-vis renforçant l'identité et la lisibilité de ces lignes de bus: un arrêt au droit du square Dr Martin sur le boulevard Agutte Sembat pour les lignes C1 et C4, un arrêt pour les lignes C3 et C4 sur le côté sud de la place Victor Hugo et un arrêt sur le boulevard Edouard Rey entre la plateforme tramway et la rue Clot Bey pour la ligne C1 et les lignes du Conseil Départemental empruntant l'axe. Pour mieux marquer ces arrêts, le revêtement de chaussée au droit des quais pourra être spécifique tout comme le mobilier de ces nouveaux quais bus.

L'axe Chronovélo central entre la rue Hoche et le cours Lafontaine sera marqué avec l'identité visuelle des Chronovélos et sera délimité par des bordures avec une légère surélévation vis-à-vis du reste de la chaussée et des autres modes.

Sur la section entre la rue Clot Bey et l'avenue Félix Viallet, l'aménagement sera léger et consistera à la création de deux bandes cyclables et au maintien de deux voies empruntées par les bus et par une circulation riveraine.

En périphérie du centre-ville élargi, des stationnements vélos permettront aux cyclistes de garer leur vélo en toute sécurité avant d'accéder à pied au plateau piéton et aux commerces du centre-ville.

*L'ensemble de ces aménagements concourront à développer l'attractivité des transports en commun et des cycles pour un accès facilité et apaisé au centre-ville et à ses commerces.*

#### Végétaliser, améliorer le cadre de vie et mettre en valeur le patrimoine.

Le projet propose de végétaliser l'axe avec un travail approfondi sur le positionnement d'espaces végétalisés et arborés permettant de rythmer la déambulation sur les boulevards et de marquer les transversalités et continuités des cheminements piétons.

Sur la séquence entre la rue Hoche et la place Victor Hugo de longues banquettes plantées d'arbres d'alignement inviteront les piétons à une balade urbaine tout en rythmant et structurant l'axe et les cheminements transversaux. Des bordures protégeront les bandes arbustives des véhicules qui emprunteront l'axe ou qui stationneront sur les aires de livraison et de dépose minutes ou sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite. Près de 26 nouveaux arbres d'alignement sont prévus d'être plantés sur l'axe.

Sur la frange est de la place Victor Hugo, les murettes pourront être réaménagées pour être investies en espaces de repos, avec la mise en place d'assises ou de banquettes, ou en espaces végétalisés et fleuris.

Sur la périphérie du square Dr Martin, quelques arbres manquants seront ajoutés pour compléter les alignements existants.

Les éléments structurants du patrimoine arboré et de la géométrie du square Dr Martin et de la place Victor Hugo seront ainsi préservés et mis en valeur.

*La plantation d'arbres et la végétalisation de l'axe améliorera le cadre de vie des habitants et usagers, mettra en valeur le patrimoine historique du centre-ville et invitera les piétons à déambuler et flâner le long de l'axe.*

### **Estimations des aménagements.**

Dans le cadre de ses études sur l'avant-projet définitif, le maître d'œuvre a estimé le coût des travaux d'aménagement précités, sur l'axe Rey, Agutte Sembat, Lyautey, de Chavant à Félix Viallet, sur le périmètre d'intervention ci-annexé à 3 233 000 € HT soit 3 880 000 € TTC (valeur octobre 2017).

La mise en place de la circulation des bus des lignes C3 et C4 au sud de la place Victor Hugo a nécessité, pour des raisons de gabarit, de supprimer les places de stationnement au sud de la place Victor Hugo, côté bâti, entre les rues Paul Bert et Lamartine. Cette situation interroge sur l'opportunité de poursuivre l'aménagement du sud de la place Victor Hugo entre ces deux rues. Il est proposé en conséquence de prévoir une variante imposée à l'offre de travaux qui pourrait être retenue en cas d'offre financièrement intéressante. Le maître d'œuvre a estimé le montant des travaux de cette variante imposée 1 à 192 500 € HT soit 231 000 € TTC (valeur octobre 2017).

Au niveau du square Dr Martin, le projet prévoit une intervention sur les amorces de la rue Condillac et du sud du square Dr Martin jusqu'au droit du bassin. Le sud du square Dr Martin ayant été piétonnisé, il est proposé de prévoir en variante imposée à l'offre de base de travaux la poursuite du réaménagement de cette rue jusqu'à la place Vaucanson. Cette variante imposée pourrait être retenue en cas d'offre de base financièrement intéressante. Le maître d'œuvre a estimé le montant des travaux de cette variante imposée 2 à 74 166 € HT soit 89 000 € TTC (valeur octobre 2017).

En préalable aux différents travaux d'aménagement, le revêtement en enrobé amianté présent sur l'axe devra être retiré dans les secteurs où son renouvellement est prévu. Le coût de cette opération est estimé à 833 333 € HT soit 1 000 000 € TTC (valeur octobre 2017).

Sur l'ensemble de l'axe, la mise en œuvre de ce projet nécessitera d'intervenir sur les carrefours à feux conservés. La programmation de ces carrefours sera reprise pour assurer une bonne gestion des différents flux et modes de circulation en garantissant leur sécurité, régularité et fluidité. L'estimatif de ces prestations est de 166 666 € HT soit 200 000 € TTC (valeur octobre 2017).

En accompagnement de l'aménagement des boulevards, l'éclairage public de l'axe sera requalifié, rénové et ajusté aux nouveaux usages par la ville de Grenoble.  
Les travaux de génie civil (réalisation des massifs des mâts, réseaux électriques,...) nécessaires à la requalification de cet éclairage public seront réalisés dans le cadre de l'aménagement conduit par la Métropole pour le compte de la ville de Grenoble. Ils sont estimés à 183 333 € HT soit 220 000 € TTC (valeur octobre 2017).

Le montant total des travaux de l'avant-projet définitif d'aménagement de l'axe est ainsi estimé à 4 416 666 € HT soit 5 300 000 € TTC (valeur octobre 2017), hors variantes imposées.

En amont de la réalisation de ces travaux d'aménagements définitifs, des expérimentations et tests d'usages seront menés sur les boulevards Rey, Agutte Sembat et Lyautey, pour un coût estimé à 108 333 € HT soit 130 000 € TTC (valeur octobre 2017).

Une enveloppe complémentaire de frais annexes à cet aménagement pour des prestations intellectuelles (mission d'organisation et de déroulement de la concertation, actions de communication, ingénieries spécifiques,...) est à prévoir. Cette enveloppe complémentaire est évaluée au total à 293 000 € TTC.

Le coût d'objectif actualisé pour l'aménagement des boulevards, toutes dépenses confondues (TDC) se monte à 5 723 000 € TDC TTC

### **Echéancier prévisionnel**

Les études de niveau Projet doivent se poursuivre jusqu'en février 2018 pour ensuite préparer et attribuer les marchés de travaux. Les aménagements des boulevard Rey, Agutte Sembat et Lyautey sont prévus d'être réalisés à partir de l'été 2018 (notamment pour une part de désamiantage) et jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Ce projet d'aménagement des boulevards fera l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Métropole, le SMTC et la ville de Grenoble ainsi que d'une convention financière établissant de manière prévisionnelle les dépenses entre les différentes parties prenantes.

Au stade de ces études avant-projet, les dépenses de l'opération d'aménagement toutes dépenses confondues (TDC) sont ainsi réparties prévisionnellement entre les partenaires à :

- Métropole : 3 520 000 € TTC (dont 900 000 € HT en fond de concours de la ville de Grenoble),
- Ville de Grenoble : 567 000 € TTC,
- SMTC : 1 636 000 € TTC

## **En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole» ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain n° 56 du 3 février 2017 portant sur le projet urbain Cœurs de Ville-Cœurs de Métropole/Grenoble par laquelle la Métropole a arrêté le bilan de la concertation préalable, le programme du projet urbain et en a décidé le lancement opérationnel ;

Après examen de la Commission Mobilités du 20 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

-approuve l'avant-projet définitif de réaménagement des boulevards Rey, Agutte Sembat et Lyautey et son échéancier prévisionnel,

-fixe le coût prévisionnel définitif des travaux d'aménagements à 5 300 000 € TTC (valeur octobre 2017) pour l'offre de base et à 320 000 € TTC (valeur octobre 2017) pour les variantes imposées,

-prend acte du nouveau coût d'objectif actualisé pour l'aménagement des boulevards, toutes dépenses confondues (TDC), à 5 723 000 € TDC TTC,

-autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération et à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

Contre 22 : MA + GM + IDG + Mme SALAT, M. SAFAR  
Pour 92  
Conclusions adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 17 novembre 2017.

1DL170652  
8. 3. 1.